



Rapport d'évaluation pour une demande de catégorie B, sous-catégorie B.1.2

N° de la demande : 2012-1370
Demande : Nouvelle source de matière active de qualité technique par un nouveau titulaire d'homologation
Produit : Herbicide de qualité technique Cheminova Florasulam
Numéro d'homologation : 30830
Matière active (m.a.) : Florasulam
N° de document de l'ARLA : **2277826**

Contexte

La source de florasulam utilisée pour déterminer l'équivalence chimique porte le numéro d'homologation 26888.

But de la demande

La présente demande a pour objet l'homologation d'une nouvelle source pour la matière active, le florasulam, par un titulaire d'homologation différent.

Évaluation des propriétés chimiques

Appellation courante : Florasulam
Nom chimique UICPA : 2',6',8-trifluoro-5-méthoxy[1,2,4]triazolo[1,5-*c*]pyrimidine-2-sulfonamide
Nom chimique CAS : *N*-(2,6-difluorophényl)-8-fluoro-5-méthoxy[1,2,4]triazolo[1,5-*c*]pyrimidine-2-sulfonamide

L'herbicide de qualité technique Cheminova Florasulam possède les propriétés suivantes :

Propriété	Résultat	
Couleur et état physique	Solide blanc	
Concentration nominale	99.2 %	
Odeur	Inodore	
Densité à 20 °C	0,730 à 0,872 g/mL	
Pression de vapeur à 25 °C	$6,6 \times 10^{-5}$ Pa	
Solubilité dans l'eau à 20 °C	4,84 ± 0,08 g/L dans une solution tampon de pH 7,0	
Coefficient de partage n-octanol/eau (K_{oe}) à 20 °C	<u>pH</u>	<u>log K_{oe}</u>
	3	1.11 ± 0.01
	7.0	-1.10 ± 0.02
	10	-1.79 ± 0.02

Les exigences concernant les propriétés chimiques de l'herbicide de qualité technique Cheminova Florasulam ont été remplies.

Évaluation sanitaire et environnementale

Étant donné que la nouvelle source de florasulam est chimiquement équivalente à la source homologuée, le profil de risque pour la santé et l'environnement devrait être semblable à celui du produit utilisé afin de déterminer l'équivalence chimique. Aucune évaluation supplémentaire n'est requise.

Évaluation de la valeur

Aucune évaluation de la valeur n'est requise pour les matières actives de qualité technique.

Conclusion

Après évaluation de la demande mentionnée, l'ARLA a déterminé qu'elle pouvait appuyer l'homologation de l'herbicide de qualité technique Cheminova Florasulam.

Références

PMRA No.	Title
2177510	Discussion of Impurities, DACO: 2.11.4 CBI
2177511	Analysis, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177512	vam-195-01-rep, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177513	vam-196-01-rep, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177514	vam-197-01-rep, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177516	val-195-01-20110504, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177518	val-196-01-rep, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177520	val-197-01-rep, DACO: 2.13,2.13.1,2.13.2,2.13.3 CBI
2177521	fom-003-rep, DACO: 2.14.1,2.14.14,2.14.2,2.14.3 CBI
2177522	fom-009-rep, DACO: 2.14.11,2.14.12,2.14.4,2.14.7,2.14.8 CBI
2177524	fom-002-rep, DACO: 2.14.6 CBI
2177525	73 FOM_vapour pressure, DACO: 2.14.9 CBI
2177527	fom-007-rep, DACO: 2.14.10 CBI

ISSN : 1911-8015

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada 2013

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre l'information (ou le contenu de la publication ou produit), sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, ou par photocopie, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable du ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ottawa, Ontario K1A 0S5.